

10 AOUT 2018

La Présidente

Saint Ouen, le 30 juillet 2018

Dossier suivi par : Véronique CHARBEAUX
Tél : 01.53.85.75.24

Réf : CR/PCT/DE/STEQABC/VC

Monsieur Patrick OLLIER
Président
Métropole du Grand Paris
15-19 avenue Pierre Mendès France
CS 81411
75646 Paris Cedex 13

Objet : Avis de la Région Ile-de-France sur le projet de Plan Climat Air Energie de la Métropole du Grand Paris

Monsieur le Président,

Conformément à la législation en vigueur, vous avez soumis le projet de plan climat air énergie de la Métropole du Grand Paris à la Région pour avis.

Le Conseil régional a approuvé en juillet dernier sa nouvelle stratégie Energie-Climat. Cette stratégie définit un cap ambitieux pour que l'Ile de France relève ce défi collectif immense, qui transcende tous les autres : réussir la transition énergétique de notre territoire.

Fil rouge de toutes les politiques prioritaires de la mandature et priorité transversale de son action, l'exécutif régional a placé haut les objectifs de sa feuille de route environnementale pour une Région plus respirable avec le plan « Changeons d'air » dès le printemps 2016, plus propre avec le Plan zéro déchets, plus verte avec le Plan Vert, plus feuillue avec la stratégie régionale forestière, plus circulaire avec le Plan économie circulaire que nous présenterons cet automne, plus bio-sourcée avec la stratégie écomatériaux que nous adopterons à la fin de l'année.

La cohérence de ces changements profonds pour le bien-vivre en Ile de France trouve également son expression dans de nombreuses initiatives régionales, comme le plan régional « antibouchons et pour changer la route », le programme des 100 quartiers écologiques et innovants, véritable laboratoire de toutes les innovations en matière de ville durable, le plan vélo régional, de mesures ambitieuses en matière de covoiturage, des décisions importantes pour des flottes de bus propres, une aide à l'acquisition de véhicules utilitaires propres pour les petites entreprises franciliennes, la création d'un fonds air-bois en Ile-de-France...

Au-delà de toutes ces lignes que nos décisions ont fait bouger depuis deux ans pour l'environnement, la santé et le bien-être des franciliens, notre nouvelle stratégie Energie-Climat a vocation à nous permettre

de dessiner un chemin de progrès vers une Ile de France décarbonée, en résorbant le retard accumulé dans le développement des énergies vertes et en assumant de sortir progressivement du nucléaire.

Par cette stratégie, la Région fait la démonstration qu'elle croit aux promesses de la croissance verte, à une écologie positive et incitative, à une écologie de progrès, dans lequel l'environnement est source d'inspiration, source d'innovation, créateur de nouvelles opportunités économiques, de nouveaux métiers et de nouveaux emplois.

Le travail d'élaboration de cette nouvelle stratégie, qui s'est appuyé sur un travail de concertation approfondi, a conduit à retenir un scénario de rupture reposant sur deux horizons, 2030 et 2050, et trois principes : sobriété, production d'ENR, réduction de notre dépendance.

- 2030 : Diminuer de moitié la dépendance aux énergies fossiles et au nucléaire de l'Île-de-France par rapport à 2015, grâce à un double effort :
 - La réduction de près de 20% de la consommation énergétique régionale
 - La multiplication par 2 de la quantité d'énergie renouvelable produite sur le territoire francilien

Les ENR représenteront ainsi 40% de la consommation francilienne en 2030, contre 13% aujourd'hui, importés pour moitié.

- 2050 : Tendre vers une région 100% ENR et zéro carbone grâce à :
 - La réduction de 40% de la consommation énergétique régionale
 - La multiplication par 4 de la quantité d'énergie renouvelable produite sur le territoire francilien avec une prévision de 50% d'énergie renouvelable importée.

Cette trajectoire représente un virage inédit, et trace le chemin vers :

- une mobilité propre en Ile de France
- une Ile de France décarbonée mobilisant toutes ses énergies renouvelables
- une Région qui encourage les territoires et les citoyens à s'impliquer
- une gouvernance nouvelle au service de la transition énergétique régionale
- une Région exemplaire
- une Région force de propositions pour accélérer la transition nationale

Pour mener cette révolution, la Région entend jouer pleinement le rôle de chef de file sur l'énergie, l'air et le climat, comme le lui a confié la loi. C'est pourquoi le plan climat air énergie de la Métropole du Grand Paris doit s'inscrire en cohérence avec la nouvelle stratégie régionale, pour contribuer à créer le cadre du rassemblement des acteurs et à faire émerger les conditions de la réussite collective pour la transition énergétique en Ile de France.

Dans ce contexte, j'ai le plaisir de formuler un avis favorable à ce projet, sous réserve de la prise en compte des remarques et recommandations formulées en annexe.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.



Valérie PECRESSE

PJ : Annexe à l'avis de la Région

**ANNEXE A L'AVIS DE LA REGION
SUR LE PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE
DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

Le projet de Plan Climat Air Energie de la Métropole du Grand Paris comprend :

- un diagnostic
- une stratégie pour la neutralité Carbone
- un plan d'actions
- un dispositif de suivi et d'évaluation
- le rapport d'évaluation environnementale,

auxquels s'ajoute l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale d'Ile de France.

PARTIE 1 : Le DIAGNOSTIC

Cette partie de 240 pages présente cinq thématiques :

- les raisons d'un plan Climat Air Energie
- la qualité de l'air dans la métropole du Grand Paris
- l'empreinte Carbone de la métropole et des métropolitains
- le profil énergétique du territoire
- la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique

Remarques et recommandations de la Région

Ce document très complet a été réalisé avec la participation de l'IAU et d'Airparif. Les émissions de GES indirectes sont quantifiées à l'aide de la méthode Région/Ademe. Le diagnostic cadre les objectifs du plan par rapport aux objectifs européens, nationaux et du SRCAE et considère la vulnérabilité du territoire au changement climatique comme un axe d'action privilégié.

La Région suggère l'ajout de tableaux de synthèse faisant état des données et chiffres clés en référence au SRCAE. Le panorama énergétique gagnerait à être développé sur la situation actuelle (nombre d'opérations de rénovation énergétique performante, nombre d'installations d'énergies renouvelables, ...). La Région souhaiterait que puisse être ajoutée une analyse sur l'action des ALEC / EIE, données chiffrées à l'appui, alors même que les structures constituent par la suite dans le plan un volet d'action prioritaire.

PARTIE 2 : LA STRATEGIE

Les objectifs généraux du PCAEM sont :

- Atteindre la neutralité carbone à 2050, c'est-à-dire zéro émission nette, en alignement avec la trajectoire 2°C issue de l'Accord de Paris et avec le Plan Climat national ;
- Atteindre le facteur 4 à l'horizon 2050, en alignement avec le Schéma Régional Climat Air Energie d'Ile-de-France de 2012 et la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 ;
- Accroître la résilience de la métropole face aux effets du changement climatique ;
- Ramener les concentrations en polluants atmosphériques à des niveaux en conformité avec les seuils fixés par l'Organisation Mondiale de la Santé ;
- Réduire massivement les consommations énergétiques finales, notamment pour les secteurs résidentiels et tertiaires, ainsi que du transport ;
- Obtenir un mix énergétique diversifié et décarboné, grâce au développement des énergies renouvelables et de récupération ;

Objectifs entre 2018 et 2020 :

2018 – 2020 : Mettre en place des actions fortes pour infléchir la tendance et répondre à l'urgence de la transition écologique : engagements auprès de l'UNESCO, de l'Observatoire mondial des Villes sur la qualité de l'air, service Vélib métropole, mobilisation de 15 M€ issus du FIM (rénovation, véhicules propres...)

2020 – 2030 : Accélérer la transition en mettant en œuvre des actions structurantes permettant de renforcer la transition vers un modèle de développement durable de la Métropole : Grand Paris Express, JO 2024,...

Objectifs à 2030 de la Métropole du Grand Paris :

- Ramener les concentrations de polluants atmosphériques à des niveaux conformes aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé ;
- Réduire de 30% les consommations énergétiques finales par rapport à 2005 ;
- Supprimer totalement la consommation de fioul et de charbon sur le territoire métropolitain ;
- Porter la part des énergies renouvelables et de récupération à plus de 50% de la consommation énergétique finale, dont au moins 20% produites localement ;
- Réduire de 50% les émissions locales de gaz à effet de serre par rapport à 2005 ;
- Eradication de la précarité énergétique dans la Métropole ;
- Développement de la mobilité durable : multiplier par 3 les déplacements à vélo ; viser les 100% de véhicules propres ; généraliser le covoiturage (1,6 personnes par voiture) ; +20 % de déplacements en transports en commun ;
- Garantir à tous un cadre de vie agréable et l'accès de manière satisfaisante à un espace vert.

Objectifs à 2050 de la Métropole du Grand Paris :

- Devenir une Métropole respirable, garantissant à tous un air de bonne qualité ;
- Réduire de 50% les consommations énergétiques finales par rapport à 2005 ;
- Porter la part des énergies renouvelables et de récupération à 60% de la consommation énergétique finale, dont au moins 30% produites localement ;
- Assurer à 100% l'alimentation des réseaux de chaleur par des énergies renouvelables et de récupération ;
- Réduire de 75% les émissions locales de gaz à effet de serre par rapport à 2005 et favoriser la réduction de 80% de l'empreinte carbone du territoire métropolitain, grâce à la mobilisation et l'engagement des acteurs à réduire et compenser leurs émissions pour atteindre le zéro

- émission carbone nette, soit une métropole neutre en 2050 avec un périmètre étendu (SCOPES 1, 2 et 3 – GES directs et indirects) ;
- Disposer d'un parc immobilier bâti 100% bas-carbone ;
 - Assurer la résilience climatique de la Métropole et développer les coopérations interterritoriales à plus grande échelle ;
 - Développer une économie décarbonée, au service de l'attractivité, de la compétitivité et de la cohésion sociale.

Remarques et recommandations de la Région

Dans sa stratégie énergie-climat, la Région fait le choix d'un scénario de rupture en se fixant deux horizons 2030 et 2050 et trois principes : sobriété, production d'énergies renouvelables et réduction de la dépendance énergétique. A l'horizon 2030, l'ambition est de réduire de moitié la dépendance aux énergies fossiles et au nucléaire de l'Île-de-France par rapport à 2015 et pour 2050 de tendre vers une région 100% ENR et zéro carbone.

Les objectifs de la métropole s'inscrivent globalement dans ceux fixés par la Région. Cependant l'analyse est rendue difficile par l'année de référence qui diffère. La Région conseille d'asseoir les réductions de consommations sur des données plus récentes que celles de 2005. De plus, dans cette analyse, tant pour les consommations énergétiques que pour les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, la Région préconise de prendre en compte la totalité des secteurs consommateurs : le résidentiel et le tertiaire mais également les transports et les produits pétroliers.

PARTIE 3 : LE PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions du projet de PCAEM présente 39 actions réparties en 7 thématiques.

Les actions transversales sont :

Sensibiliser et mobiliser les acteurs métropolitains sur les enjeux Climat Air Énergie	AT1	Renforcer le réseau des Agences Locales de l'Énergie et du Climat
	AT2	Déployer le Hub Tertiaire à l'échelle métropolitaine
	AT3	Constituer un réseau de « référents Climat-Air-Énergie »
Inscrire les enjeux Climat-Air-Énergie dans la planification métropolitaine	AT4	Inscrire les enjeux Climat-Air-Énergie lors de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Métropolitain
Améliorer la connaissance des enjeux Climat-Air-Énergie métropolitains	AT5	Contribuer à l'Observatoire du Climat de l'Air et de l'Énergie
	AT6	Organiser les coopérations interterritoriales et internationales
Financer la mise en œuvre du Plan Climat-Air-Énergie Métropolitain	AT7	Développer une ingénierie financière au service de la transition métropolitaine
	AT8	Création d'une plateforme métropolitaine de compensation carbone

Remarques et recommandations générales de la Région

Le plan revêt un ensemble d'actions cohérentes qui couvre un spectre large de thématiques et la Région est bien identifiée comme partenaire. Le PCAEM pose la métropole en animateur de son territoire, ce qui est attendu dans la réalisation d'un plan climat.

Dans un cadre nouveau de gouvernance régionale, la Région a fait le choix d'incarner pleinement le rôle de chef de file dans le domaine de l'énergie et du climat qui lui a été donné par la loi en instaurant un dispositif permanent de concertation sous la forme d'une conférence francilienne

(COP-IDF). Cette conférence réunira annuellement l'ensemble des acteurs engagés pour la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique en Île-de-France. Son objectif est de créer une dynamique collective pour faire converger tous les acteurs vers les objectifs définis par la Région.

La Région est garante des équilibres et des complémentarités entre le territoire métropolitain et les autres EPCI qui composent l'Île de France. Elle a par ailleurs un rôle pilote pour les actions de portée régionale ou demandant une coordination régionale. Si un renforcement du réseau des ALEC est pertinent sur les problématiques métropolitaines, s'agissant de leur animation, le niveau régional est fondamental, permettant aux structures concernées de bénéficier de l'ensemble de l'ingénierie qui sera déployée par la future Agence Régionale de l'Énergie et du Climat.

De façon générale, le domaine de compétence de chacun des acteurs (Région, Métropole, EPT, Collectivités locales, Etat) doit être clairement affiché dans le plan climat de la Métropole.

QUALITE DE L'AIR ET MOBILITE DURABLE :

Les actions du projet de PCAEM sont :

QUALITÉ DE L'AIR ET MOBILITÉ DURABLE		
Mobiliser les acteurs publics et privés sur les enjeux de la qualité de l'air	AIR1	Mobiliser et coordonner les acteurs de la qualité de l'air autour d'un plan d'actions ambitieux de lutte contre la pollution atmosphérique
Améliorer la connaissance de la qualité de l'air et soutenir l'Innovation	AIR2	Participer à Airparif et au AirLab
Réduire la circulation automobile et maîtriser la demande en déplacement	AIR3	Accompagner la création d'une zone métropolitaine de circulation à basses émissions
	AIR4	Accompagner la mise en place des Plans de déplacements pour les administrations et soutenir la mise en place des plans de déplacements pour les entreprises
Encourager le report modal	AIR5	Financer un diagnostic « déplacements » à l'échelle métropolitaine
	AIR6	Réaliser un Plan Métropolitain pour les « Mobilités Actives »
Aller vers des motorisations plus propres	AIR7	Poursuivre et développer le dispositif « Métropole Roule Propre »
Réduire les émissions liées au secteur aérien	AIR8	Élaborer un plan d'actions pour réduire les émissions liées au secteur aérien
Réduire les émissions liées au chauffage résidentiel au bois	AIR9	Créer un Fonds Air-Bois Métropolitain
Réduire les émissions liées aux chantiers	AIR10	Mettre en place des chantiers à basses émissions

Alors que le plan « changeons d'air » a été adopté en juin 2016 par la Région, le projet de la Métropole n'a pas été articulé avec le contenu du plan régional qui n'est pas cité dans le chapitre dédié à l'articulation du PCAEM avec les autres plans ou programmes. Dans un contexte où depuis la Loi MAPTAM du 27 janvier 2014, la Région est chef de file pour la qualité de l'air, le climat et l'énergie, il est important que le contenu du projet de PCAEM soit modifié pour prendre en compte le plan « changeons d'air ». A titre d'exemple, l'action AIR1 doit préciser les actions conduites par l'Etat et par la Région sur la qualité de l'air et la manière dont la Métropole s'y intègre.

En ce qui concerne l'action AIR2, la Région est à l'origine de la création du AIRLAB et pour le moment son seul financeur. La participation de la Métropole, concrétisée par des financements à la hauteur des enjeux, est attendue.

Dans le domaine de la mobilité la Région porte deux objectifs en matière de carburants :

- tendre vers la sortie du diesel en 2025 pour Paris et la zone dense et en 2030 pour la grande Couronne, avec des dérogations si nécessaire pour les véhicules d'urgence ;
- programmer la fin de la motorisation thermique en 2030 pour Paris et la zone dense et entre 2030 et 2040 pour la grande couronne.

Pour l'action AIR3, la Région, associée aux travaux depuis peu, souhaite rappeler les points de vigilance suivants :

- D'autres solutions doivent être étudiées au delà de la ZBE telle qu'envisagée. Les démarches doivent faire l'objet de travaux d'évaluation de qualité, partagés avec les partenaires, en prenant en compte les aspects environnementaux mais également les impacts sociaux et économiques afin de ne pas accentuer la fracture territoriale entre la Métropole et la grande couronne. La mobilité doit être adaptée aux besoins des habitants et des entreprises. Un enjeu important sur les routes est la lutte contre la congestion pour diminuer la pollution ;
- La mise en œuvre d'une ZBE doit être accompagnée d'une liste exhaustive de compensations pour rendre cette mesure acceptable et réaliste ;
- Le planning de mise en œuvre d'interdictions de circuler doit être suffisamment étalé dans le temps, et proportionné aux risques générés par la pollution, pour permettre aux franciliens de bénéficier de solutions alternatives en matière de déplacement.

Du point de vue de la Région, le titre des actions AIR3 et AIR4 mériterait d'être modifié pour indiquer que l'axe de progrès est de limiter les effets négatifs de la circulation (congestion, pollution,...) et non de la réduire.

De la même manière, le titre des actions AIR5 et AIR6 devrait mentionner l'étude des complémentarités plutôt que l'encouragement au report modal. Ces actions AIR5 et AIR6 doivent s'inscrire dans le cadre plus général du SCOT. Une approche globale concernant un plan local de déplacement métropolitain pourrait être envisagé, ce qui permettrait de considérer la complémentarité entre les modes de transport (intermodalité) et non uniquement le report modal. L'enquête déplacements prévue à l'action AIR5 existe déjà au niveau régional.

En ce qui concerne l'action AIR7 relative à l'aide à l'acquisition de véhicules propres, il convient de préciser qu'un dispositif de la Région est déjà opérationnel pour aider les entreprises de moins de 50 salariés.

Pour l'action AIR9, il serait intéressant de signaler la complémentarité entre le dispositif d'accompagnement de la Région et celui de la Métropole. En effet, la Région va accompagner les particuliers qui utilisent le bois en usage principal tandis que la métropole réservera ses soutiens à l'usage d'agrément.

HABITAT :

Les actions du projet de PCAEM sont :

HABITAT		
Permettre la massification de la rénovation énergétique du parc résidentiel	HAB1	Déployer les plateformes territoriales de la rénovation énergétique à l'échelle métropolitaine
	HAB2	Créer un Fonds métropolitain de rénovation et de sobriété énergétique
Mobiliser les acteurs métropolitains sur la rénovation et la précarité énergétiques	HAB3	Organiser une conférence métropolitaine de la précarité énergétique et soutenir l'outillage du réseau d'acteurs donneurs d'alerte
Renforcer la culture de la sobriété énergétique	HAB4	Sensibiliser aux éco-gestes et à la sobriété énergétique
Inscrire les enjeux Climat-Air-Énergie dans la planification métropolitaine	HAB5	Mettre en place des prescriptions environnementales proactives dans le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement et le Schéma de Cohérence Territoriale Métropolitain

Remarques et recommandations de la Région

En tant que chef de file, la Région propose, dans sa stratégie énergie-climat, la mise en place d'un réseau de mobilisation territoriale pour la transition énergétique, animé par l'Agence régionale énergie-climat d'Île-de-France (AREC-IDF).

La Région, qui aux côtés de l'Ademe, soutient les structures territoriales de conseil en matière de transition énergétique (EIE - Espaces info énergie, ALEC – Agences Locales de l'Énergie et du Climat, PTRE - Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique) souhaite ainsi engager une nouvelle dynamique pour faire en sorte que :

- soient dispensées, en tout point du territoire francilien, des missions d'information et d'accompagnement en direction de toutes les cibles (particuliers, collectivités, associations, entreprises), notamment en traduction du service public de la performance énergétique de l'habitat prévu dans la loi TECV ;
- l'action conduite soit mieux priorisée, mutualisée et évaluée, en s'appuyant sur un mécanisme de contractualisation pluriannuelle entre les financeurs et les territoires, instaurant un socle de missions commun et des objectifs de résultats ;
- la lisibilité de l'action soit améliorée notamment par la création d'une identité régionale explicite.

L'objectif du réseau est de fédérer et coordonner les forces en présence, autour d'un pôle de ressources régional regroupant bases de données et outils partagés, pour :

- stimuler la demande en investissement intégrant, dans une même approche globale, la rénovation énergétique et les énergies renouvelables ;
- faire monter en compétence les professionnels voulant se développer dans le secteur de l'énergie et du climat ;
- organiser la rencontre entre l'offre et la demande, de développement économique local et de création d'emplois.

Les actions AT1, AT2, HAB1, HAB2, HAB3, HAB4, et HAB5 doivent tenir compte de l'orientation régionale et s'intégrer dans le schéma proposé.

ENERGIE :

Les actions du projet de PCAEM sont :

ÉNERGIE		
Mobiliser les acteurs métropolitains sur le sujet de l'énergie	ENE1	Organiser un grand débat sur la stratégie énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans la Métropole
Inscrire les enjeux Climat Air Énergie dans la stratégie énergétique territoriale	ENE2	Réalisation du Schéma Directeur des réseaux de distribution d'énergie métropolitains en intégrant les orientations du Plan Climat-Air-Énergie Métropolitain
Soutenir le développement des énergies renouvelables et de récupération	ENE3	Création d'un Fonds de développement des énergies renouvelables et de récupération

Remarques et recommandations de la Région

La proposition d'une évolution des réseaux de chaleur vers de la basse température, avec certaines grandes artères en haute température alimentant des boucles d'eau chaude est pertinente. Sur ce sujet, les recommandations de la Région sont les suivantes :

- l'alimentation en bois énergie hors Île-de-France doit être limitée et la priorité doit-être donnée au bois le plus local possible ;
- compte-tenu des objectifs très ambitieux au regard du potentiel régional identifié dans la stratégie énergie-climat, le plan d'action relatif à la géothermie et au solaire dans l'habitat individuel devrait être précisé.

La Région, dans sa stratégie énergie-climat, a décidé de lancer des appels à projets sur toutes les énergies renouvelables et de récupération en privilégiant les technologies innovantes. Il serait intéressant que la métropole relaie ces appels à projets et puisse intervenir en appui des dispositifs régionaux, à l'instar de ce qui s'est fait sur le fonds air bois.

Dans le cadre de la conférence francilienne sur l'enjeu énergie-climat et en s'appuyant sur un groupe de travail ad-hoc rassemblant les producteurs, les transporteurs et les distributeurs d'énergie, la Région propose, dans une démarche collaborative et prospective, la réalisation d'un schéma directeur régional multiénergies des réseaux. Les travaux du schéma directeur des réseaux de distribution métropolitains (action EN2) devront être réalisés en cohérence avec ce schéma régional.

CONSOMMATION, ALIMENTATION ET DECHETS :

Les actions du projet de PCAEM sont :

CONSOMMATION, ALIMENTATION ET DÉCHETS		
Réduire la production de déchets	CAD1	Renforcer les achats durables au sein des marchés publics métropolitains
Utiliser les déchets comme ressource	CAD2	Accompagner les collectivités dans la collecte et la valorisation des bio-déchets
Élaborer et animer un Plan Alimentation Durable Métropolitain	CAD3	Aller vers un régime alimentaire moins carboné

Remarques et recommandations de la Région

Concernant les biodéchets, le Plan Climat de la Métropole du Grand Paris, dans sa phase de mise en œuvre, devra prendre en compte :

- les objectifs du futur Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui modifient les objectifs des plans précédents : PREDMA (Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés), PREDD (Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux), PREDAS (Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Activités de Soins) et PREDEC (Plan Régional d'Élimination des Déchets de Chantier) ;
- les orientations du futur schéma régional biomasse ainsi que du schéma régional des carrières en cours l'élaboration.

Les actions sur les biodéchets devront être engagées dans une démarche partenariale et en complémentarité avec les actions déjà engagées par la Région, le Sycotom, l'Ademe et l'IAU-ORDIF.

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE :

Les actions du projet de PCAEM sont :

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE		
Aménager le territoire de manière à réduire l'exposition des populations et des biens aux risques climatiques	ACC1	Favoriser l'intégration des risques climatiques dans la requalification des espaces publics
	ACC2	Organiser « un appel à projets » sur la résilience climatique
	ACC3	Créer un réseau d'îlot de fraîcheur au sein de la Métropole
	ACC4	Redonner une place à l'eau et la nature dans la ville
	ACC5	Utiliser de manière raisonnée la ressource en eau
Organiser la gouvernance pour une meilleure prise en compte des changements climatiques	ACC6	Réaliser une Stratégie de Résilience Métropolitaine, incluant un volet résilience climatique

Le changement climatique a déjà des effets en Île-de-France. Les plus spectaculaires sont liés aux aléas climatiques mais certains sont plus structurels et peuvent impacter la ressource en eau, la sécurité des réseaux et la santé. Un accompagnement des collectivités franciliennes est donc nécessaire dans leurs efforts de déploiement de nouvelles politiques publiques locales d'anticipation, d'adaptation et de compensation des effets du changement climatique. La Région mettra en place, au service des collectivités franciliennes, un réseau de veille et d'innovation en matière d'adaptation au changement climatique (Adaptat'IF) réunissant notamment les collectivités, les services de l'Etat, l'Ademe, l'Agence de l'Eau, l'IAU, Airparif et les gestionnaires de réseaux. Il est important que les actions de la Métropole soient conduites en cohérence avec cette initiative.